



## COMMUNIQUÉ

### **LA COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA PUBLIE LE CADRE POUR UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE**

Calgary, Alberta, le 30 novembre 2009 – En vue d’améliorer la situation du Canada qui est le seul pays du G8 à ne pas avoir de stratégie en matière de santé mentale, la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) a publié aujourd’hui le cadre de la stratégie pour le Canada.

Point culminant d’un processus qui a duré une année, le document intitulé *Vers le rétablissement et le bien-être* présente aux Canadiens la vision du changement de la Commission en vue et les mesures nécessaires pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de santé mentale.

S’inspirant des commentaires de milliers de personnes de partout au Canada, le cadre vise à faire du Canada un pays où toute personne a la possibilité d’atteindre et de maintenir le meilleur état de santé mentale et de bien-être possible.

« C’est une étape clé de l’établissement d’un système de santé mentale qui donne la priorité aux personnes vivant avec une maladie mentale et se concentre clairement sur leur capacité de se rétablir, affirme Michael Kirby, président de la Commission de la santé mentale du Canada. Il fait également la promotion de la santé mentale et du bien-être de tous ceux qui habitent au Canada. »

M. Kirby ajoute que sans la santé mentale, il n’y a pas de santé. « C’est une chose dont nous avons tous besoin. Il n’y a pas de « nous » et « d’eux ».

Les sept objectifs du cadre fourniront l’orientation nécessaire pour créer un système de santé mentale transformé :

1. Les personnes de tout âge vivant avec des troubles mentaux ou une maladie mentale sont activement engagées et appuyées dans leur processus de rétablissement et d’atteinte du bien-être.
2. La promotion de la santé mentale est favorisée et les troubles mentaux ainsi que les maladies mentales sont évités lorsque c’est possible.
3. Le système de santé mentale répond aux besoins variés de toutes les personnes qui vivent au Canada.
4. Le rôle des familles dans la promotion du bien-être et la prestation de soins est reconnu, et leurs besoins sont pris en compte.
5. Les personnes ont un accès équitable et opportun à des programmes, des services, des traitements et des formes de soutien appropriés, efficaces et véritablement intégrés qui tiennent compte de leurs besoins.
6. Les mesures prises sont fondées sur diverses sources de connaissances et de données probantes, les résultats sont mesurés et la recherche progresse.



7. Les personnes vivant avec des troubles mentaux ou une maladie mentale sont entièrement intégrées à titre de membres de la société.

Au cours des deux prochaines années, la Commission travaillera avec diverses personnes et divers groupes partout au pays pour faire en sorte que le cadre devienne une véritable stratégie en matière de santé mentale et que le Canada s'harmonise avec les autres pays du G8.

La Commission de la santé mentale du Canada est un organisme sans but lucratif créé afin d'attirer l'attention nationale sur les problèmes de santé mentale. Elle ne fournit pas de services, mais agit plutôt comme catalyseur à la prise de mesures. Bien qu'elle soit financée par le gouvernement fédéral, elle est indépendante du gouvernement.

-30-

Pour plus de renseignements ou pour demander une entrevue, veuillez contacter :

***Karleena Suppiah, Spécialiste en communications***

403. 385. 4050

[ksuppiah@mentalhealthcommission.ca](mailto:ksuppiah@mentalhealthcommission.ca)